

CERFA n°14734

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
	programme immobilier mixte comprenant 350 in dit "la Tonnelle" sur la commune d'Annecy (c						
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,	, ,					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	SNC LINKCITY SUD-EST						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	LAURENCE LECONTE DIRECTRICE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER SI	LLON ALPIN					
RCS / SIRET 3 4 3 1 5 6 1	5 4 0 0 1 3 4 Forme juridique						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1	22-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a						
39. a) Travaux et constructions qui créent	Opération soumise à Permis de Construire	•					
une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du Code de l'Urbanisme	Surface de plancher = 25 000 m² PLU de la commune déléguée de SEYNOD						
ou une emprise au sol au sens de l'article	T LO de la commune deleguee de 3ETNOD						
R. * 420-1 du Code de l'Urbanisme							
comprise entre 10 000 et 40 000 m².							
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire					
4.1 Nature du projet y compris les évent	uels travaux de démolition						

L'opération consiste, sur un terrain d'une superficie de 18 152 m² délimité par la rue du Bois Gentil et la rue du Champ de la Taillée, ainsi que par le nouvel établissement hospitalier (SSR - USLD) du Centre Hospitalier Annecy Genevois, en :

- La démolition des bâtiments existants sur site : l'actuelle Unité de Soins de Lonque Durée "la Tonnelle" (environ 120 lits), un bâtiment annexe de logements pour le personnel, et une loge d'accueil en rez-de-chaussée.
- Réalisation d'un programme mixte de construction comprenant environ 350 logements et des locaux d'activités ou de services en rez-de-chaussée, pour un total de 25 000 m² de surface de plancher répartis comme suit :
 - Logements: 23 750 m² SDP répartis en différents plots
 - Locaux d'activités services : 1 250 m² SDP en rez-de-chaussée de certains plots

Le projet s'articule autour d'un cœur d'îlot paysager. Des stationnements aériens permettront la desserte aux locaux d'activités et de services en pieds d'immeubles, ainsi que pour les visiteurs. Un parking en infrastructure sera construit sous les différents bâtiments pour les habitants des logements. L'opération sera facilement accessible aux piétons grâce à la proximité des transports en commun (bus) et aux locaux vélos qui seront intégrés à l'opération.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce projet immobilier a pour but de proposer une offre d'habitat, couvrant l'ensemble du parcours résidentiel, grâce à une programmation mixte :

- 130 logements locatifs sociaux dont une partie sera destinée aux séniors grâce à des logements adaptés
- 70 logements locatifs abordables
- 150 logements en accession libre

L'opération permettra également l'accès à des services à haute valeur ajoutée pour les habitants du quartier : une crèche, une maison médicale, ainsi que des commerces ou bureaux définis en accord avec la collectivité.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Réaliser une architecture contextuelle et de qualité
- Créer un cœur d'îlot central, largement végétalisé et ouvert aux habitants
- Favoriser la mixité sociale et le mieux vivre ensemble au sein du nouveau quartier
- Offrir une haute qualité d'usage des logements

L'opération vise à répondre aux objectifs du SCOT et au PLH du GRAND ANNECY en termes de production de logements, et notamment de logements locatifs sociaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Configuration: le chantier sera réalisé en entreprise générale par Bouygues Bâtiment Sud-Est. Une équipe pilotée par un Directeur Travaux sera présente à temps plein durant toute l'exécution. Une base vie de chantier sera prévue pour l'encadrement et les compagnons (vestiaires, restauration). Le chantier sera sécurisé par des clôtures sur toute sa périphérie. Un contrôle d'accès est prévu sur le portail et le portillon pour autoriser ou interdire l'accès: chaque intervenant sur le chantier devra préalablement avoir reçu un badge remis par la direction de chantier. Les accès aux postes de travail au sein chantier se feront par des cheminements balisés. En phase gros-œuvre: le plan d'installation de chantier envisagé comprendra 3 grues, des aires de lavages des roues des camions seront prévues et des dispositifs de filtration. En phase corps d'état: une démarche logistique sera mise en œuvre pour échelonner les livraisons des matériaux et les dispatcher sur les zones de stockages dédiées.

Choix technique: le mode constructif principal est une structure en béton armé, mise en œuvre par des systèmes de coffrages métalliques pour les verticaux, et un coffrage bois pour les planchers. En phase gros-œuvre, les 3 grues assureront un cycle de production conçu de manière à répartir en 3 zones les effectifs du chantier. En phase CES: il sera privilégié l'utilisation de produits finis ou semi-finis d'usine, afin de favoriser la qualité de la mise en œuvre. Un planning séquentiel de réalisation permettra de limiter au maximum la co-activité entre les différents corps de métier. Les VRD seront réalisés au fur et à mesure pour garantir la qualité et la sécurité des accès, ainsi que la propreté du chantier.

Nature des travaux : travaux tous corps d'états : gros-œuvre, second œuvre, corps d'états techniques, VRD.

Calendrier:

30 mois de chantier

Démarrage au second semestre 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le nouvel ensemble immobilier :

- accueillera 350 nouveaux ménages au sein des différents types de logements prévus dans la programmation.
- accueillera du public dans les locaux d'activités ou de services ainsi que des professionnels qui auront la charge de l'exploitation de ces locaux (maison médicale, crèche, commerces éventuels...).

Le cœur d'îlot constituera un parc arboré accessible aux habitants.

La desserte au site sera assuré par 2 points d'accès, qui permettront notamment d'accéder aux parkings en infrastructure :

- Un accès en partie haute, rue du Bois Gentil.
- Un accès en partie basse, rue du Champ de la Taillée.

Ces deux accès permettront de fluidifier le trafic généré par l'opération et d'entrer et sortir du site de manière sécurisée.

Des locaux deux roues non motorisés seront réalisés conformément à l'article 3 de l'arrêté du 13 juillet 2016, afin de promouvoir les modes de déplacement doux et limiter l'usage de la voiture par les futurs habitants.

1

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Permis de construire comprenant des démolitions.							
L'opération n'est pas soumise au régime de la déclaration ou de l'autorisation Loi sur l'Eau (le projet ne correspond à aucun cas de la nomenclature Loi sur l'Eau).							
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées							
Grand	leurs caractéristiques	Valeur(s)					
Emprise du terrain: Nombre de logements: Nombre de parkings: Emprise au sol des constructions: Surface de plancher créée: - Logements - Maison médicale, crèche, commerces ou bureaux 18 152 m² 350 environ 565 environ dont 430 en sous-sol 5 445 m² environ 25 000 m² 23 750 m² 1 250 m²							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques Long. <u>06</u> °	06'28"E Lat. 45°53'30"N					
d'implantation 21 rue du Bois Gentil Commune déléguée de SEYNOD 74600 ANNECY Référence cadastrale de la parcelle : 268 AS 97 => La parcelle doit faire l'objet d'une division parcellaire qui permettra de détacher le terrain de 18 152 m².		'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_					
	oignez à votre demande les annexes n° 2	à 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?							

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune d'ANNECY (commune riveraine d'un lac de plus de 1 000 hectares)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Arrêté de classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur la commune de SEYNOD - Approuvé le 06/10/2011 => Avenue d'Aix-les-Bains classée en catégorie 3 Plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le département de Haute-Savoie - Approuvé le 06/05/2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Plan de Prévention des Risques Naturels de SEYNOD - Document approuvé le 29/01/2009 Plan de Prévention des Risques Technologiques pour le dépôt pétrolier de Haute- Savoie (DPHS) - Document approuvé le 08/04/2011 => Le terrain est situé en dehors du zonage réglementaire associé au PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Une étude historique ainsi que des sondages de sols ont été effectués : ces études n'ont pas révélé de source de pollution sur le terrain.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dan ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?	X		Forêt communale du vallon Sainte-Catherine (ANNECY) - Distance : 1 350 m Pas d'impact direct sur ce site, situé sur un autre bassin versant (contreforts du Semnoz).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable public. Aucun prélèvement sur le milieu naturel n'est prévu.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	Drainage de protection des futurs bâtiments uniquement. Absence de nappe aquifère susceptible d'interférer directement avec l'opération.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les matériaux issus de la démolition des bâtiments en place, ainsi que les matériaux à extraire pour les terrassements la réalisation du parking et des constructions seront exportés vers des filières adaptées. Dans la mesure du possible, des recycleries locales seront associées pour la réutilisation des matériaux issus de la démolition. Dans le cas de présence d'amiante, une entreprise spécialisée sera mandatée pour traiter les déchets amiantés et les évacuer en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Terrain actuel partiellement construit (Unité de Soins de Longue Durée de SEYNOD). Les constructions existantes sont entourées d'un parc présentant peu d'intérêt faunistique et floristique. Ces constructions seront démolies pour laisser place au nouveau programme immobilier. Une réflexion sera menée avec la Ligue de Protection des Oiseaux et le paysagiste pour identifier les essences les plus pertinentes afin de favoriser la nidification des espèces d'oiseaux dans le parc arboré conservé en cœur d'îlot. Par ailleurs, le terrain constitue une dent creuse dans l'environnement urbain d'ANNECY.
Milieu nature			\boxtimes	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Parcelle classée en zone U (urbaine) du PLU de SEYNOD.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Terrain non concerné par le zonage réglementaire identifié dans le PPRT de la commune déléguée de SEYNOD.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Terrain classé en secteur de contraintes faibles dans le PPRN de SEYNOD - Zone A2 => Aléa Z1: aléa sismique de niveau faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet engendrera un trafic pendulaire lié au trajet domicile-travail des futurs habitants. Les services et locaux d'activités engendreront quant à eux un trafic mesuré lié à la clientèle de ces locaux (maison médicale, crèche). Toutefois, en raison de la localisation du terrain dans un milieu urbain déjà dense, l'impact de l'opération sur le trafic sera limité. Par ailleurs, le projet prévoit la réalisation de locaux vélos pour en faciliter l'usage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\square		Le projet est susceptible d'être source de bruit uniquement en phase chantier, et ce de manière temporaire (ambitions 0 nuisance en phase travaux). En phase d'exploitation, seul le trafic généré par l'opération sera source de bruit. En particulier, les activités et services en rez-de-chaussée n'engendreront pas de nuisances sonores en raison de leur destination (maison médicale, crèche).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	Construction d'un programme à vocation résidentielle et d'activités/services sans nuisances particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Les bâtiments seront éclairés. Compte tenu de la localisation de l'opération en zone urbaine et de la destination des bâtiments (logements), l'opération n'entraînera pas d'effet cumulé significatif. Pour l'éclairage du cœur d'îlot, toute diffusion de lumière vers le ciel sera proscrite et le niveau d'éclairage sera régulé.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Le projet engendrera des rejets atmosphériques liés à la circulation routière des futurs habitants et au chauffage des futurs logements qui seront connectés au réseau de chauffage urbain, lui-même alimenté par l'usine d'incinération SINERGIE ainsi que par des chaudières d'appoint au gaz.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le projet engendrera la production d'eaux usées à traiter. L'assainissement de l'opération est du type séparatif avec rejet direct des eaux usées domestiques dans le réseau existant. Ces effluents domestiques sont traités par la station d'épuration de l'agglomération d'ANNECY. Les eaux pluviales seront quant à elle stockées dans des ouvrages de rétention (en toiture / enterrés) avant d'être rejetées dans le réseau public conformément au débit de fuite autorisée sur le GRAND ANNECY.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet engendrera la production de déchets ménagers des futurs habitants (déchets non dangereux). La collecte sera assurée par le GRAND ANNECY et se fera via la mise en place de plusieurs Points d'Apport Volontaire pour le tri (emballage, papier), le verre, et les ordures ménagères. Des zones de composts seront également mises en place dans le jardin, à proximité des entrées d'immeuble.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			Patrimoine archéologique : le projet a fait l'objet d'une demande anticipée de prescriptions archéologiques (dossier de saisine). Par un courrier en date du 7 janvier 2019, la DRAC d'Auvergne Rhône-Alpes a statué de la non-nécessité de réaliser un diagnostic avant travaux.	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	\boxtimes		Le projet prévoit le changement de destination de la parcelle : - Destination actuelle : Unité de Soins de Longue Durée de la Tonnelle - Destination future : logements et activités/services L'actuelle Unité de Soins de Longue Durée (USLD) sera relocalisée dans un nouvel établissement neuf sur la parcelle voisine au Nord du terrain (projet en cours de construction, livraison en septembre 2019).	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou	
L'article R. 122-5 du code de l'environnement donne au 5° e) la définition suivante des projets existants ou approuvés à prendre en compte dans la réalisation de l'évaluation environnementale : - ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ; - ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public. Le périmètre d'investigation de recherche des "autres projets connus" s'est étendu sur la commune nouvelle d'Annecy (Seynod, Cran-Gevrier, Annecy-le-Vieux, Meythet, Pringy). Depuis 2 ans, les projets similaires de réalisation de logements dans ledit périmètre ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ont reçu une décision de non soumission à étude environnementale. Par ailleurs, aucun n'était soumis d'emblée à la réalisation d'une étude d'impact compte tenu de leur ampleur et de leurs caractéristiques. Par ailleurs, le projet voisin de construction d'un nouvel établissement hospitalier (USLD - SSR) n'a pas non plus été soumis à réalisation d'une étude environnementale après étude du dossier de demande au cas par cas. Le présent projet ne présente donc pas d'incidences susceptibles d'être cumulées avec celles d'autres projets connus. NB: projets pris en compte: Cran-Gevrier - Projet immobilier comprenant 135 logements et une résidence touristique; Seynod - Création d'un ensemble immobilier avec route de desserte sur le secteur Périaz; Meythet - Aménagement du Parc des Toriolets; Seynod - Construction d'un bâtiment de soins et de rééducation.					
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la mise en place de réseaux séparatifs pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales :

- Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement public pour être traitées dans la station d'épuration de l'agglomération d'ANNECY.
- Les eaux pluviales feront l'objet d'une rétention avant d'être rejetées dans le réseau public conformément au règlement d'assainissement de la ville d'ANNECY et au calcul réglementaire de débit de fuite.

Par ailleurs, la conception du projet et du plan masse de l'opération veillera à minimiser l'impact du trafic sur le quartier et les voiries adjacentes, en limitant le nombre d'accès sur les voiries publiques et en les positionnant de manière raisonnée.

Autres mesures:

- Conservation dans la mesure du possible de certains arbres existants sur terrain.
- Aménagements paysagers : toitures végétalisées sur certains bâtiments, création d'un cœur d'îlot végétalisé, fermeture des jardins privatifs par des haies naturelles et végétales (arbres et arbustes indigènes).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette nouvelle opération mixte (habitat, activités/services) s'insère dans une dent creuse de l'environnement urbain d'ANNECY et ne consomme pas d'espaces naturels ou agricoles puisqu'elle est développée sur un terrain qui sera laissé libre suite au déménagement à venir de l'USLD de SEYNOD dans le nouvel établissement hospitalier construit sur la parcelle voisine. La programmation mixte proposée, qui comprend 40% de logements sociaux, tient compte des préconisations du PLH du GRAND ANNECY et vise à répondre aux enjeux de logement sur le territoire. La parcelle ne présente pas d'intérêt écologique majeur. Elle ne se situe pas dans une zone naturelle protégée ou dans un périmètre de protection de captage. Par ailleurs, le projet ne comporte pas de risque naturel ou technologique. Les bâtiments seront conçus selon un niveau de performance énergétique RT 2012 - 10%. Pour ces raisons, nous estimons que le projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Γ		Objet	
L		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

LL

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
		Objet					
		9. Engagement et signature					
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
Fait à	ANNECY	le, 01/02/2019					
Signature		LINKCITY SUD EST SNC au capital de 15 000 € 343 156 154 RCS LYON - IE FR 05 343 156 154 105 avenue de Genève Le Genève Bellevue 74000 ANNECY					



- 1. Informations relatives aux maîtres d'ouvrage
- 2. Plan de situation
- 3. Photographies du terrain
- 4. Plan masse du projet
- 5. Plan des abords du projet

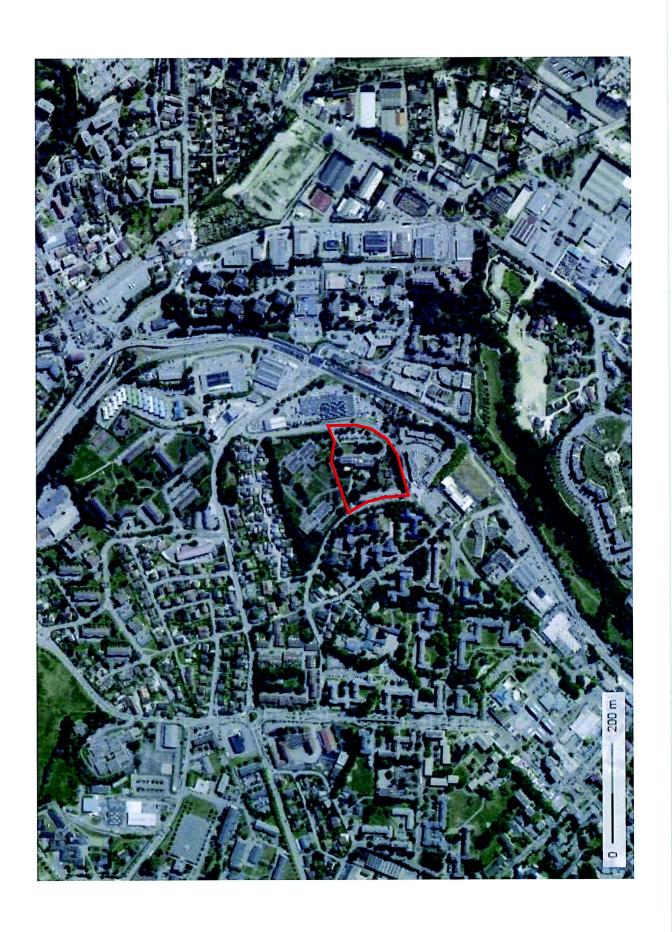


Plan de situation

Echelle: 1:25 000e

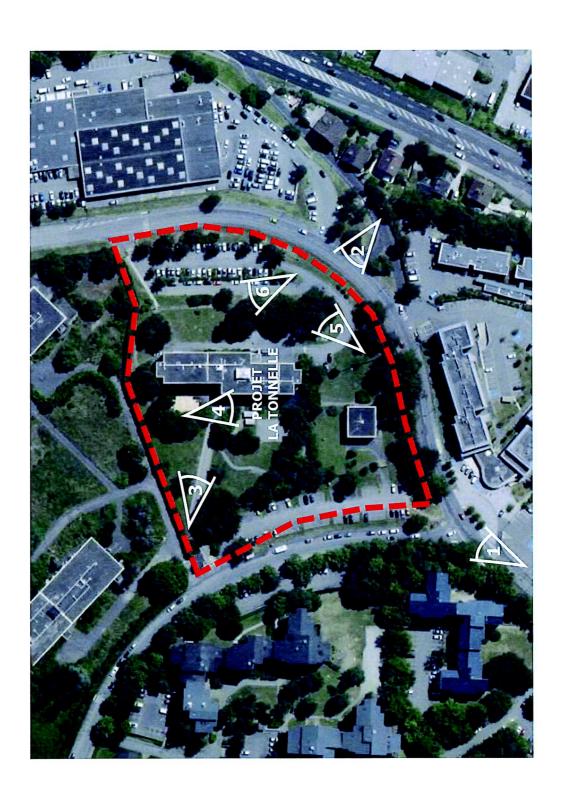
Localisation du programme immobilier ANNECY-LE-VIEU **♦** ## **•**

Echelle: 1:25 000e





Photographies du terrain



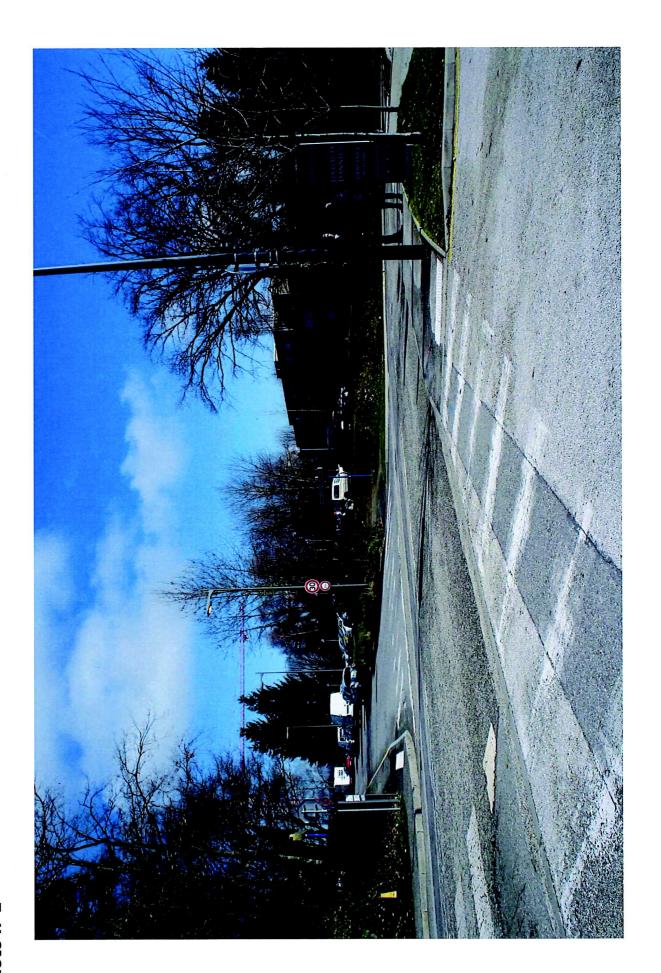
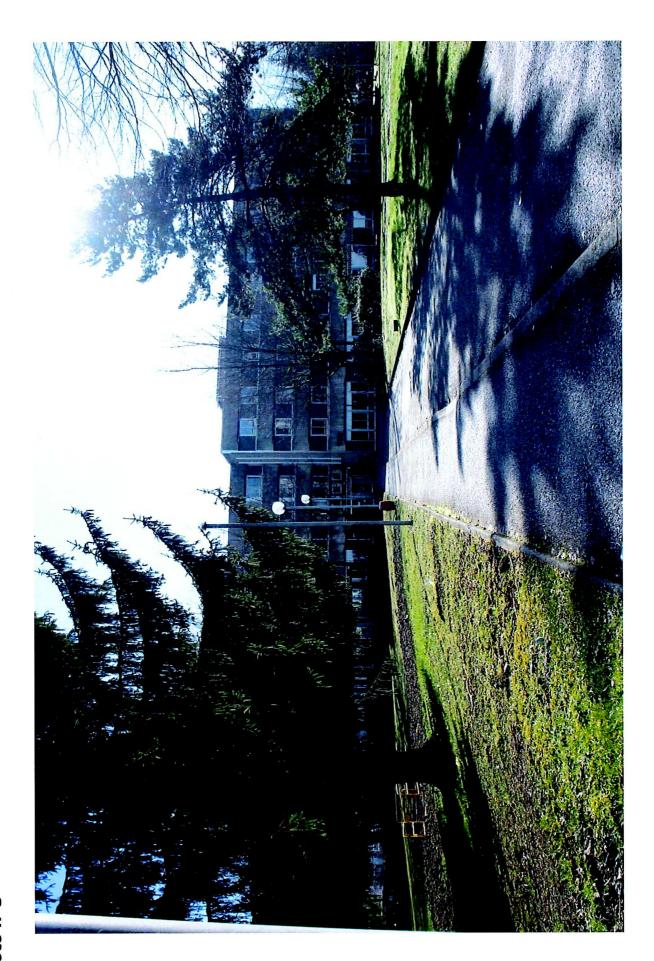
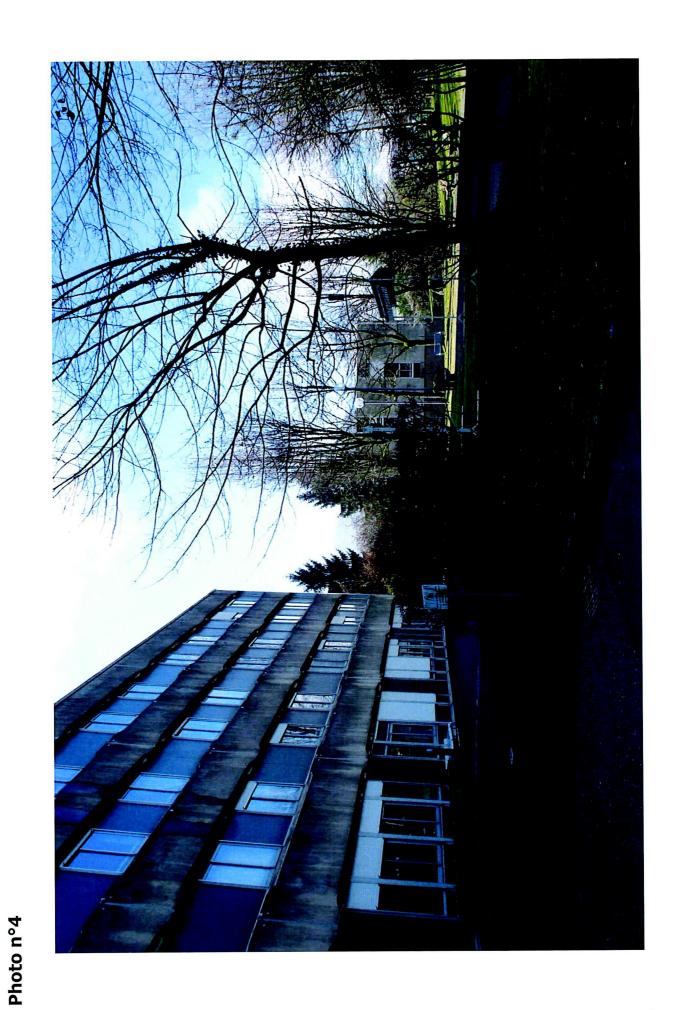
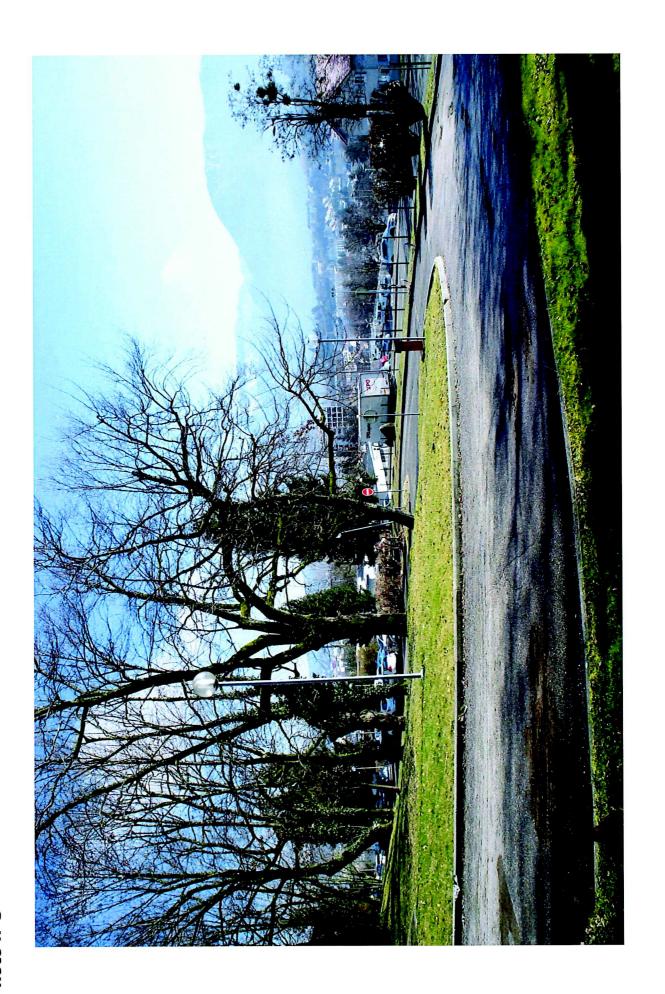
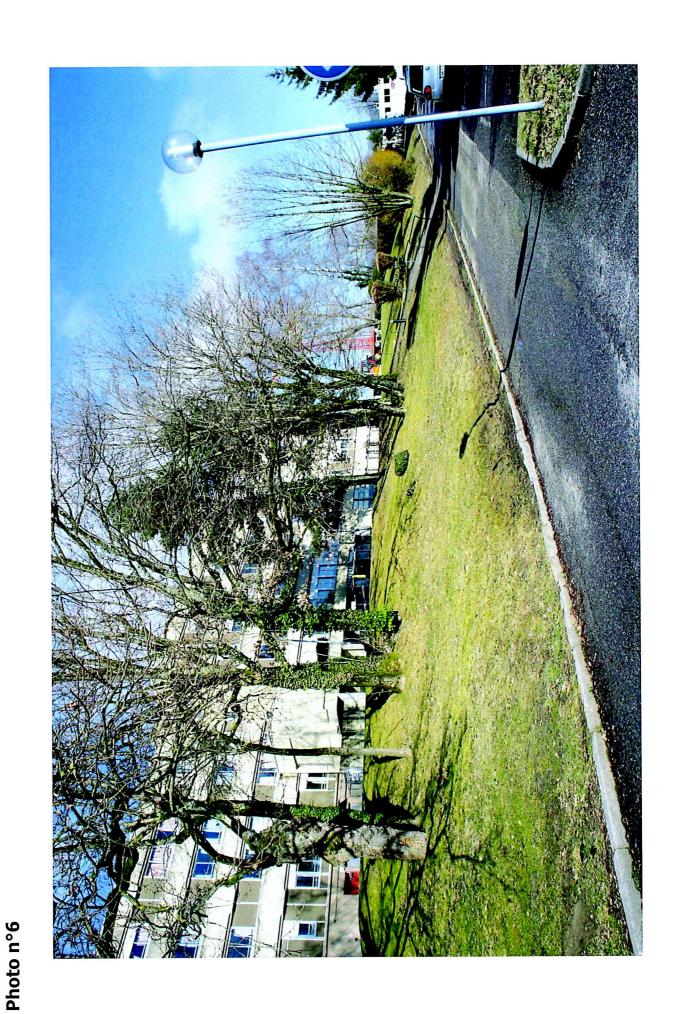


Photo n°2











Plan masse du projet

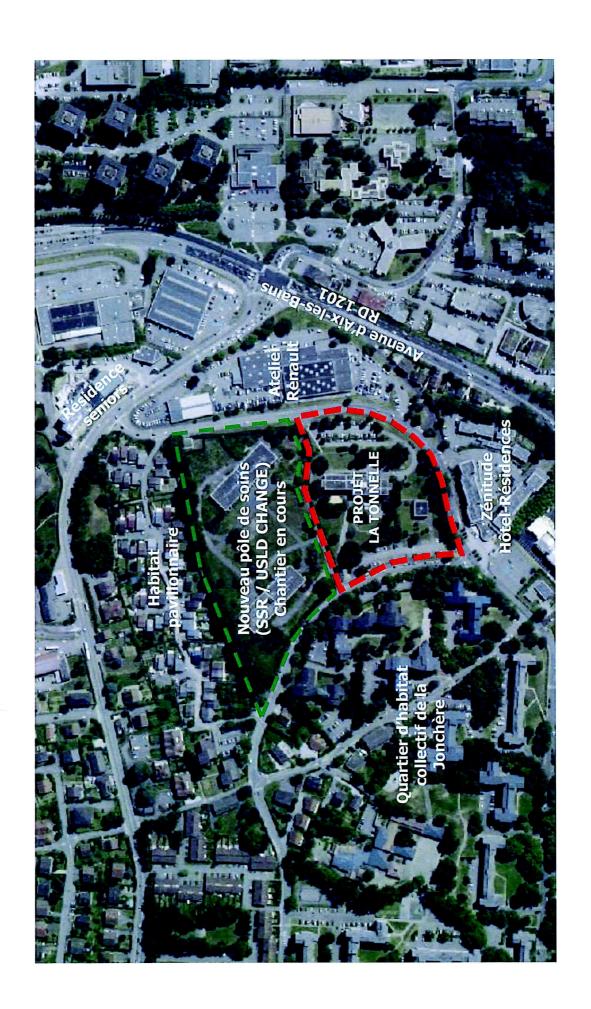


Plan masse du projet



Plan des abords du projet

Echelle: 1:3500^e





Carte de localisation du site NATURA 2000 le plus proche

Site NATURA 2000 FR8201772 : Réseau de zones humides de l'Albanais

